



## **LES VINS DE BERGERAC : un vignoble qui tient sa place**

La France représente 11,2% des surfaces, 19,2% des volumes au niveau mondial

La production mondiale : 298 millions d'hectolitres et 7,9 millions d'hectares.

Au niveau mondial, la France se positionne au premier rang en production et au deuxième rang en surface.

(chiffres 2004)



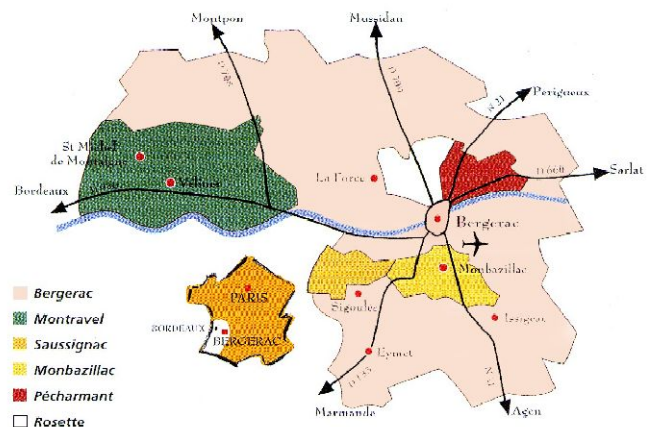
Evolution de la production de vins en France :

Les AOC progressent : 14 millions d'hectolitres en 1974 ; 22,9 millions en 2007.

Les autres vins régressent fortement : 60 millions d'hectolitres en 1974 ; 23,3 millions en 2007.

Bergerac : 2,6 % en surface et 2,4 % en volume des AOC françaises en 2007

- 8,9 % en surface et 8,2 % en volume des AOC d'Aquitaine (2007)
- La vigne occupe 3,9 % de la SAU du département, représente 10,3 % du total de la valeur des productions du département et 19,8 % des productions végétales.
- La viticulture bergeracoise : c'est 1 050 exploitations pour 12 390 ha en 2008, une production moyenne de 550 000 hectolitres sur 13 appellations, avec un chiffre d'affaires estimé à 150 millions d'euros dont 55 % de rouge, 37% de blanc et 8 % de rosé en 2008.
- Emploi : 2 895 salariés représentant 763 équivalents temps plein. (Source MSA 2008)
- L'encépagement :
  - 4 cépages rouges : merlot, cabernet franc, cabernet sauvignon, cot.
  - 3 cépages blancs : sémillon, sauvignon, muscadelle.



# Les opérateurs

## La commercialisation

62% des volumes produits font l'objet d'une transaction en vrac : 355 000 hectolitres en moyenne pour une centaine d'acheteurs (50% en Gironde, 25% en Dordogne et 25 % autres départements et étranger).

L'ensemble des caves coopératives représente 38% des transactions des volumes vrac. Depuis 2004, certaines caves ont créé la structure Bergerac Vins pour commercialiser leurs volumes en vrac.

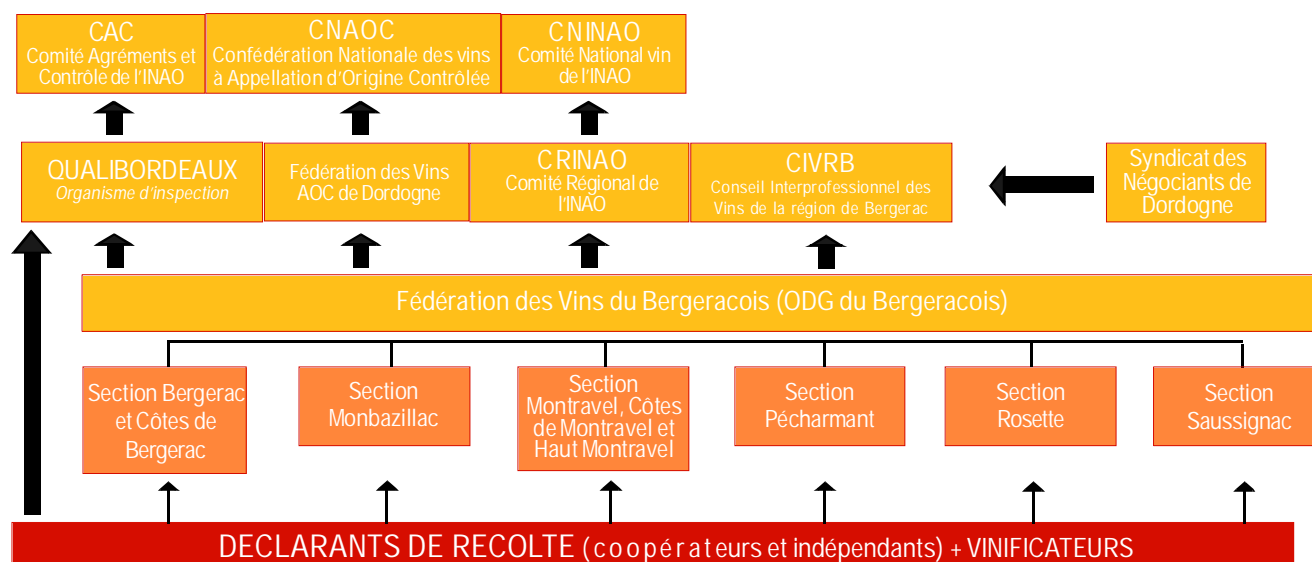
L'exportation représente 73 552 hectolitres en 2008, soit 13,30% des volumes commercialisés (48% rouge , 52% blanc).

## Les exploitations viticoles

Les viticulteurs se répartissent de la manière suivante : 550 en cave particulière, 500 coopérateurs répartis sur 6 caves coopératives (Sigoulès, Bergerac-Le Fleix, Port Ste Foy, Monbazillac, Villefranche de Lonchat, SCA Vignerons de Montaigne et Gurçon).

En surface et en volume, les caves particulières représentent 70% et les coopérateurs 30%.

## L'organisation de la filière

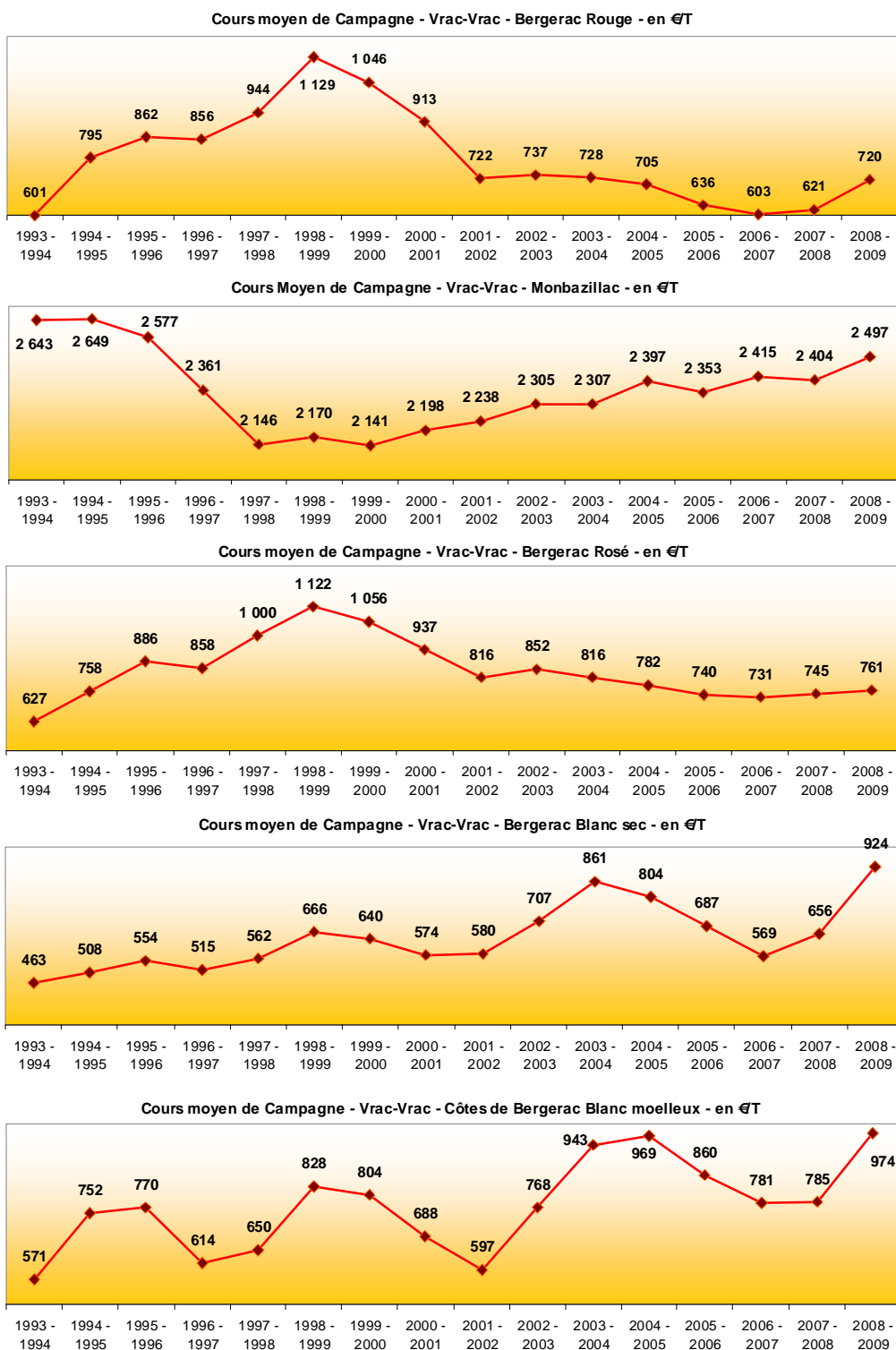


# Les repères technico-économiques

## Les rendements par AOC en 2008

	Rendement de base	Rendement maximum		Rendement de base	Rendement maximum
■ Bergerac sec	60 hl	60 hl	■ Côtes de Montravel	50 hl	50 hl
■ Bergerac rosé	60 hl	60 hl	■ Haut Montravel	50 hl	50 hl
■ Bergerac rouge	55 hl	55 hl	■ Saussignac	25 hl	25 hl
■ Côtes de Bergerac rouge	50 hl	50 hl	■ Pécharmant	45 hl	45 hl
■ Côtes de Bergerac blanc	55 hl	55 hl	■ Rosette	50 hl	50 hl
■ Montravel blanc	58 hl	58 hl	■ Monbazillac	27 hl	+6 hl BS ou CB
■ Montravel rouge	50 hl	50 hl			

## Evolution des prix de vrac (Source CIVRB)



## Les coûts économiques du vignoble de Bergerac en 2006 (Source CerFrance)

### Coûts de revient comptables moyens observés

	Bouteilles	Vrac
Coût de production raisin	4 350 €/ ha	2 748 €/ ha
Coût de vinification et élevage	39,90 €/ hl	21,20 €/ hl
Coût de mise en bouteille	0,46 €/ bouteille	-
Coût d'étiquetage emballage	0,35 €/ bouteille	-
Coût moyen de commercialisation	0,40 €/ bouteille	-

# Les points forts et les problématiques

Filière structurée par l'Organisme de défense et de gestion et l'interprofession viticole en matière d'AOC.

## Les points forts de la filière :

- Gamme de vins complète
- Des terroirs de qualité
- Progression qualitative du vignoble
- Regroupement d'une partie de l'offre vrac

## Les problématiques de la filière :

- La place du vin dans la société
- L'évolution des structures
- Le positionnement des vins de Bergerac
- Identité floue des vins de Bergerac
- L'évolution des goûts des consommateurs

# La réglementation

## Vignoble :

- Respect des cahiers des charges
- Déclaration arrachage / replantation
- Déclaration de surgreffage
- Déclaration préalable d'affectation parcellaire (à l'exception des AOC Bergerac et Côtes de Bergerac blanc, déposé auprès de l'ODG avant le 31/03)
- Déclaration d'intention de récolte (AOC Monbazillac et Saussignac, adressé à l'ODG 2 jours avant le début des vendanges)
- Déclaration de renonciation (déclarer les parcelles concernées à l'ODG avant le 31 août)
- Traçabilité

## Chai :

- Déclaration de revendication
- Déclaration de déclassement (déclaration à l'Organisme de Défense et de gestion -ODG-, OI et les services des douanes)
- Déclaration de repli (déclaration à l'ODG, OI et les services des douanes)
- Traçabilité
- Tenue du cahier de chai
- Déclaration récolte (auprès des services des douanes avant le 25/11)
- Déclaration de stock (auprès des services des douanes avant le 31/07)
- Respect de la réglementation des traitements des effluents viti-vinicoles

# Les financements de la filière

- Aides à la restructuration du vignoble (FranceAgrimer, Union européenne)
- Aides aux équipements de chais individuels ou coopératifs (FranceAgrimer)
- Aides pour la mise aux normes des effluents vinicoles (région Aquitaine, Agence de l'eau Adour-Garonne, Union européenne)
- Actions collectives au niveau de la filière viticole : cofinancement Conseil Régional, Conseil Général, Union européenne, Etat français (étude terroir, action export, communication collective, développement touristique, recherche - expérimentation)

# Les actions Chambre d'Agriculture

## en partenariat avec la filière

### Vignoble

- Réseau viticole de surveillance sanitaire
- Conseils techniques spécialisés
- Recherche de références pour une amélioration qualitative de la récolte (matériel végétal sélection clonale, optimisation agronomique et environnementale de l'application de produits phytosanitaires, gestion du stress hydrique de la vigne lié au terroir, gestion de la matière organique...)
- Contrôle pulvérisateur
- Appui technique auprès de l'ODG
- Appui technique en agriculture biologique

### Chai

- Traitements des effluents vinicoles (diagnostics de chai, plan d'épandage...)

### Conseil d'entreprise

- Accompagnement technico-économique (pour les démarches qualité)
- Diagnostic préalable (pour les démarches de certification)
- Divers programmes de formation



Sources : CIVRB, DGDDI, OIV, FranceAgrimer, INSEE, FVB, CerFrance, DDAF, MSA.

Cette plaquette est réalisée avec la collaboration du CIVRB, de la Fédération des Vins de Bergerac, de CerFrance, et grâce au concours financier :



Boulevard des Saveurs - Cré@ Vallée Nord  
COULOUNIEIX CHAMIERES  
Adresse postale :  
CS 10250 24060 - PERIGUEUX CEDEX 9  
www.dordogne.chambagri.fr  
Contact : 05 53 35 88 92

